



Feuille de route gouvernementale en économie circulaire

Économie circulaire : l'exemplarité de l'État essentielle pour jeter les bases d'un nouveau modèle économique

Montréal, 19 avril 2024 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) accueille avec enthousiasme la feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028. Rendue publique mardi par Québec, cette feuille de route est une étape très attendue pour jeter les bases d'un système de production et de consommation qui optimise l'utilisation des ressources, réduit l'utilisation des matières premières et limite la production de déchets.

L'économie circulaire pour réduire notre empreinte environnementale

Une des principales causes sous-jacentes aux crises environnementales actuelles (biodiversité et changement climatique) est directement liée au modèle économique en vigueur, qui entraîne l'épuisement des ressources naturelles et le gaspillage. Il est par conséquent indispensable de changer de modèle.

Le RNCREQ espère que cette feuille de route en économie circulaire (FREC) sera une réelle occasion pour l'ensemble des ministères et organismes paragouvernementaux de revoir leur façon de faire pour contribuer à une transition durable de notre modèle économique. L'exemplarité de l'État en la matière a d'ailleurs été soulevée et souhaitée lors des consultations sur le Plan nature 2030 menées dans chaque région par les conseils régionaux de l'environnement (CRE).

Plusieurs des recommandations émises par le RNCREQ dans le cadre de la consultation du projet de stratégie gouvernementale de développement durable font partie intégrante de la feuille de route gouvernementale dévoilée mardi. Le RNCREQ préconisait notamment que le gouvernement définisse des objectifs transversaux pour les secteurs prioritaires : agroalimentaire, énergie, construction, produits métallurgiques et électroniques - lesquels sont effectivement priorités dans la FREC.

Une feuille de route qui aurait pu néanmoins être plus ambitieuse

En revanche, il est un peu décevant que la feuille de route se contente de proposer des lois et règlements qui encadrent la transition vers une économie circulaire. Le RNCREQ recommandait :

- de réaliser une revue de la réglementation et des lois qui pourraient freiner le déploiement de stratégies d'économie circulaire,
- d'intégrer des critères d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité aux appels

d'offres et à l'octroi de financement gouvernemental,
- d'adopter des mesures écofiscales pour favoriser le déploiement de stratégies d'économie circulaire.

Plusieurs CRE sont très actifs déjà dans le développement de l'économie circulaire partout au Québec et souhaitent demeurer des partenaires du gouvernement pour favoriser l'émergence de ce modèle économique. Le RNCREQ soutient également l'importance d'accélérer le déploiement des feuilles de route territoriales ainsi que d'augmenter le nombre de mesures écofiscales qui favorisent les stratégies d'économie circulaire.

« Nous sommes d'ailleurs très fiers, conclut Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ, que la première feuille de route régionale en économie circulaire qui ait vu le jour au Québec, et même au Canada, soit une initiative du CRE Montérégie. »

Consulter la feuille en économie circulaire de la Montérégie : [Vision circularite | Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie](#).

[Consulter la FREC.](#)

— 30 —

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les acteurs régionaux pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux environnementaux et climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

Renseignements

Nicolas Valente, chargé de communications

514 861-7022 # 3524

communications@rncreq.org